

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	12

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18h31, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation
09/04/2025

Présidence : **M. Robert DARIEN, Maire**

Date d'affichage
09/04/2025

Secrétaire de séance : **Mme Cathy LUTRAT**

Participants :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAU, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC.

Absents excusés :

Mme Evelyne GENECQUE, M. Jean-Luc MARIETTE, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY (pouvoir à Jasmonde MARTIN), M. Julien PICHOT (Pouvoir à M. Thierry DROUILLEAU)

Absente :

Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

Objet de la Délibération :

TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération n° 2025_06

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dénommé TE28 :

Lieu : **AUNAY-SOUS-AUNEAU**

Libellé : **Rue de Paris, Rue Emile Carré, Rue du Petit Moulin, Ruelle des Planches**

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE28 et donneraient lieu au plan de financement suivant quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28 :

coût estimatif HT des travaux	Contribution Collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)	Participation de TE28 (maître d'ouvrage des travaux)
20 000 €	60%	12 000 €

*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Bien entendu, si des subventions venaient à être attribuées à ce projet, la part financée par les collectivités et celle de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir se verrait diminuée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- *D'adopter le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,*
- *D'approuver le plan de financement correspondant à la mise en œuvre de celui-ci et des travaux correspondants quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28.*
- *D'approuver le fait que la contribution de la commune pourrait être minorée en fonction de la participation d'aide que TE28 pourrait percevoir,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec TE28 pour la réalisation et le financement des travaux.*

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr

Rubrique : La commune / Vie municipale le : 17/04/2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication
et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative